



TNDA
AVOCATS

RoseUp :
« face aux
cancers, osons
la vie ! »

Dossier de
candidature
2025 :
TNDA Avocats
12ème ÉDITION DES
TROPHÉES PRO BONO !

TNDA Avocats – 12 rue de Berri – 75008 Paris
Le droit social depuis 2001

TNDA Avocats, candidat des trophées Pro Bono en équipe :

Notre cabinet, sincèrement touché par la cause du cancer, s'est engagé aux côtés de l'association RoseUp pour offrir une aide juridique accessible.

Depuis 2023, nous accompagnons les adhérentes via une hotline dédiée et des consultations en droit du travail, leur permettant de mieux comprendre et défendre leurs droits face aux défis professionnels liés à la maladie.

En parallèle, nous mettons notre expertise au service des dirigeantes de l'association, les conseillant dans leurs démarches pour faire évoluer la législation et améliorer la protection des travailleuses concernées.

Si chacun apporte sa pierre à l'édifice, les changements deviennent possibles. À travers cette initiative et notre participation aux Trophées des Probono du Barreau de Paris, nous souhaitons mettre en lumière ces engagements et inspirer d'autres actions concrètes.

À ce jour, plus de 150 femmes ont pu faire valoir leurs droits grâce à ces actions.

Nos associés sont très actifs pour cette cause.

Nicolas Durand-Gasselin et Guillaume Verdier sont Avocats au Barreau de Paris depuis plus de 20 ans et associés gérants de TNDA, société d'Avocats. Ils interviennent principalement sur des dossiers complexes en droit du travail et de santé au travail.



NICOLAS DURAND-GASSELIN



GUILLAUME VERDIER

Exemples de témoignages et de questions posées :

« Merci pour la mise en place des questions juridiques. L'avocat m'a rappelé et m'a accordé de l'écoute, du temps et de précieux conseils. »

« Lors de ma reprise du travail à temps partiel thérapeutique, ma DRH avait « du mal » à calculer mes droits à congés. J'avais donc un doute sur le bien-fondé d'une baisse importante de ceux-ci. J'ai contacté l'aide juridique de RoseUp. J'ai été rappelée super rapidement par une avocate extrêmement aimable, compétente et pédagogue. Elle m'a bien expliqué le mode de calcul et a confirmé qu'il me manquait quelques jours. Heureusement, ma DRH s'en est aperçue d'elle-même quelques jours plus tard, mais au moins j'étais désormais certaine que leurs calculs étaient ok. J'avais un problème de moins à gérer. C'est déjà difficile de reprendre notre activité professionnelle après un long congé maladie lié au cancer, donc cette aide est vraiment la bienvenue pour nous éviter de stresser pour des soucis bassement matérialistes... alors qu'on se sent encore tellement fragile. Merci encore. »

« Maître Durand-Gasselin a répondu à mes questions quant à l'acquisition des congés payés pendant la maladie et au paiement de ceux-ci dans le cadre d'un licenciement pour inaptitude. Il a été à l'écoute et précis dans ses réponses, cette consultation m'a été utile et je l'en remercie ! »

« [...] Ainsi je souhaiterais savoir quels sont les éléments que confère l'invalidité en matière d'aménagement de poste (télétravail, horaires aménagés...) ? Quel rythme de temps partiel est-il possible de mettre en place ? Quels sont les impacts niveau rémunération : intéressement touché à hauteur du mi-temps effectués ? Les congés payés et RTT sont cotisés à quelle hauteur ? La part variable que j'avais dans mon contrat avant la maladie me sera-t-elle versée prorata temporis de mon temps de travail effectué ?

« Lorsque je souhaite poser une journée de travail, dois-je poser que la demie journée ou la journée entière ? Étant en « forfait cadre » cad sans horaire fixe, lorsque je travaille une demie journée (matin ou après-midi), dois-je travailler 3h, 4h... ? Merci par avance de votre aide précieuse. [...] »